

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS191

présenté par

Mme Chapelier, M. Christophe et Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la possibilité d'opposition du DG ARS sur la création de postes de praticien hospitalier.